

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 341

Artikel: Autoroute : le combat se poursuit dans les communes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autoroute: le combat se poursuit dans les communes

Il ne semble pas que l'imagination soit, au Conseil fédéral, la chose la mieux partagée du monde : alors que les hésitations de Willy Ritschard face à l'énergie nucléaire en font un cas à part parmi tous les responsables européens de cette question, M. Hurlimann et ses spécialistes du Service fédéral des routes ont donc décidé de passer outre au vote négatif des citoyens de Genève, effrayés par les dégâts que l'autoroute de contournement ne manquera pas de causer à l'environnement. Sur le plan légal, rien à dire.

Le Conseil fédéral peut décider d'ignorer l'opinion publique cantonale lorsqu'il s'agit de crédits « liés » pour des entreprises de la compétence fédérale.

La démocratie ne sort cependant pas grandie d'une décision que la complicité des responsables genevois a grandement facilitée.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Tout le monde y perd

Hitler est mort... Mussolini est mort... Franco est mort... Et ces Messieurs du « Nouvelliste valaisan » eux-mêmes ne se sentent pas très bien.

A en juger du moins par les colonnes qu'ils consacrent aux funérailles du « Caudillo ».

En ce qui concerne les deux premiers nommés, qu'on n'a pas fini de regretter, c'est vraiment dommage : ils se seraient réjouis sans arrière-pensée de la récente votation de l'ONU concernant le sionisme !

Trêve de plaisanteries.

Ce qui me donne à croire que Flaubert a raison, que la bêtise explique la moitié au moins des

Le libéral Jacques Vernet, titulaire du dicastère des Travaux publics — dont le dynamisme n'a d'égal que le manque de lignes directrices et d'esprit prospectif — a décidé d'accélérer la réalisation des grands chantiers de génie civil lancés par ses prédécesseurs et qui ont fait de Genève le canton du béton. Désavoué par l'opinion publique cantonale, il va désormais tenter de manœuvrer les magistrats des communes intéressées (Onex, Confignon, Vernier) où l'influence libérale, démocratique et radicale lui permet d'espérer une docilité égale à la sienne face aux exigences bernoises.

C'est donc dans ces communes que le combat doit être poursuivi.

Pour l'instant, seul le premier tronçon est acquis. Pour le reste, le Conseil d'Etat doit accepter un premier recul : il parle de semi-autoroute à la place d'autoroute de première classe au gabarit maximum ; certaines jonctions verront leur emprise sur le sol diminuer...

Le premier référendum contre le gaspillage de l'espace imposé par les projets fédéraux n'est donc pas resté tout à fait sans résultats. Il s'agit maintenant de savoir qui se fatiguera le premier !

calamités qui s'abattent sur le monde (et par exemple l'interdiction faite à Sakharow de se rendre à Stockholm pour y recevoir son Prix Nobel — pourtant, quel argument de propagande : « Voyez ! Un citoyen soviétique reçoit le Prix Nobel de la Paix, pour laquelle il a donc pu œuvrer. Bien plus : un savant soviétique... » etc.). Car ce qui frappe dans la décision de l'ONU, c'est que tout le monde est perdant : Israël, bien sûr, qui se voit de plus en plus seul, mais qui se voit en même temps et par la force des choses de plus en plus livré à ses « faucons » ! Israël, mais aussi les Palestiniens, qui vont perdre nécessairement des sympathies et gagner des haines, dans un monde et en un temps où leurs amis sincères ne sont pas si nombreux ; mais encore l'ONU et la cause qu'elle représente, qu'elle est supposée re-

présenter, que malheureusement personne d'autre ne représente.

Un certain nombre d'entre nous, j'imagine, qui auraient été par exemple favorables à l'entrée de la Suisse dans l'Organisation des Nations Unies... Un certain nombre d'entre nous pour qui désormais la question ne se pose plus et ne saurait plus se poser. (Et par contre-coup, une défiance accrue à l'égard de toute organisation internationale, quelle qu'elle soit.)

Et tout cela pourquoi ? Pour rien, voilà le merveilleux. Pas un Palestinien qui verra ses souffrances atténuées. Par un Palestinien qui pourra espérer voir l'injustice qu'on lui a faite — et il est bien vrai qu'une injustice a été faite à un certain nombre d'entre eux — voir cette injustice réparée. Peut-être même tout au contraire.

* * *

A propos... Vous allez dire que j'exagère et qu'après Ajar et Ziegler, vous ne voulez plus entendre parler de lire quoi que ce soit. Tout de même, si j'étais vous, je *lirais* l'étude que Wilfred Schiltknecht vient de consacrer à la littérature suisse-allemande contemporaine. Passionnée et passionnante. Et d'une actualité saisissante. Qui sait ? Vous parviendriez peut-être à comprendre pourquoi votre fils ou votre fille ne sont pas toujours très contents de notre Suisse de 1975...

J. C.

PROPAGANDE !

Avec les premiers paiements (merci !) parviennent également à l'administration les premiers abonnements-cadeaux, la meilleure formule pour élargir à coup sûr le cercle des fidèles de « Domaine Public » !

Un rappel : la mention du nom du bénéficiaire et de son adresse complète et lisible est indispensable au dos du bulletin vert... Dès réception de la somme de 60 francs, nous sommes ainsi à même d'accomplir les formalités postales indispensables dans les délais les plus brefs.